



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse
Service des Projets Territoriaux et des Equipements
Bureau du Budget et des Contrats

2020 DJS 76 - Centre Paris Anim' Richard Wright et son antenne La Bourdonnais (6^e) - Avenant n°1 à convention de délégation de service public avec l'association ACTISCE (Action pour les collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives).

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le centre Paris Anim' Richard Wright, situé 76 bis, rue de Rennes (6^e), et son antenne La Bourdonnais, située 105, avenue de La Bourdonnais (7^e) sont gérés par l'association ACTISCE (Action pour les collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui prendra fin le 31 août 2024.

La Ville de Paris est par ailleurs propriétaire d'un volume en rez-de-chaussée et sous-sol, situé 19 bis rue Hautefeuille (6^e), qui a abrité jusqu'en 2015 une antenne du centre Paris Anim'.

Après avoir envisagé de réallouer les locaux, les besoins en activités d'animation ont été réaffirmés et il a été décidé de les associer à la gestion du centre Paris Anim' Richard Wright.

Ils abritent en effet une grande salle de danse au sous-sol dont l'utilisation permettra de répondre aux demandes non satisfaites pour cette discipline très demandée par les habitants du quartier et les usagers du centre, notamment les jeunes. On pourra également y pratiquer des activités physiques et y prendre des cours de théâtre.

Le rez de chaussée pourra accueillir le point d'information jeunesse du centre Paris Anim' Wright, désormais labellisé par l'Etat, dans des conditions plus satisfaisantes que rue de Rennes, ainsi que, ponctuellement, des activités d'insertion (cours de français langue étrangère (FLE)). L'implantation géographique du local, situé à proximité du croisement des Boulevards St Germain et St Michel est bien entendu particulièrement pertinente pour ces deux derniers types d'activité.

Il vous est donc proposé de confier la gestion des locaux de la rue Hautefeuille au gestionnaire du centre Paris Anim' Richard Wright, et de conclure à cet effet un avenant n°1 à la convention de délégation de gestion de cet équipement afin d'étendre le périmètre du contrat et d'augmenter la participation de la Ville de Paris pour couvrir les frais de fonctionnement de cette antenne et le coût des activités nouvelles (création de 1,2 poste ETP d'agent d'accueil, coût du nettoyage, des contrats de maintenance et d'assurance, de l'installation et des abonnements téléphoniques et internet, du matériel complémentaire). L'incidence financière de 290.789 €, inférieure à 5 % du montant global du contrat, reste marginale.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du Centre Paris Anim' Richard Wright (6°) relatif à la nouvelle antenne Hautefeuille ;
- de m'autoriser à signer ce document, dont le texte est annexé à la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement – état spécial de la Mairie du 6^e arrondissement : fonction 3, sous-fonction 33, rubrique fonctionnelle 3381, nature 011-611, dotations de gestion locale 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, sous réserve de la décision de financement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris